

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 2 mars 2009**

CG 09/1<sup>ère</sup>/III-01

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE COLLÈGES**

—  
Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2009 en matière de collèges.

Comme chaque année, vous voudrez bien trouver, en préambule, le bilan chiffré de la politique menée en la matière depuis 1986.

De 1986 à 2008, ce sont près de **134,3 millions d'euros** qui ont été consacrés aux collèges de Tarn et Garonne :

\* **40 566 758 €** en fonctionnement dont :

- 35 849 400 € au titre de la participation du Conseil Général aux dépenses de fonctionnement des collèges :

- 29 420 360 € pour les collèges publics ;

- 6 429 040 € pour les collèges privés.

- 2 854 590 € au titre des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires, dont le collège au cinéma.

\* **88 726 584 €** en investissement dont :

- 5 131 421 € au titre de l'équipement scolaire, qu'il s'agisse du 1er équipement ou du renouvellement ;

- 68 774 722 € au titre des gros travaux de construction, d'extension ou de restructuration, études comprises ;

- 9 188 305 € au titre des programmations annuelles, qu'il s'agisse des grosses réparations ou des travaux à thèmes.

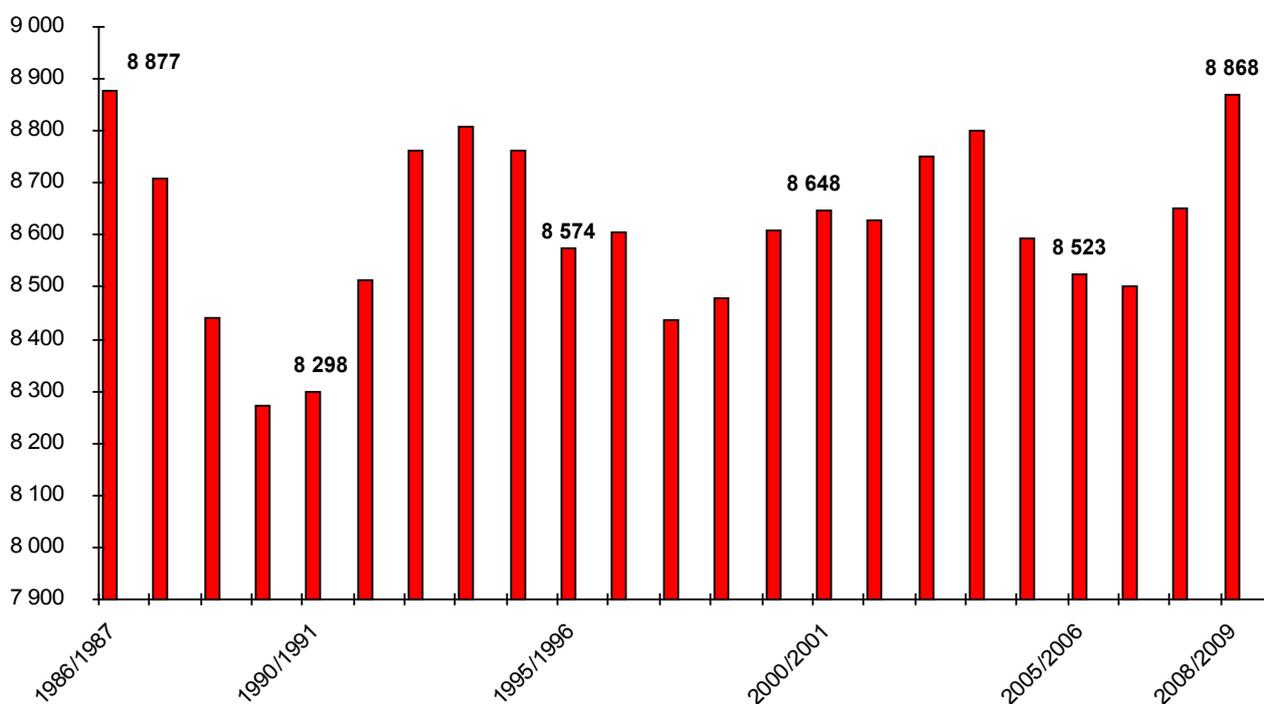
Vous voudrez bien trouver ci-après, d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés, d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

### 1 - Histogramme des effectifs des collèges dans les secteurs public et privé de 1986 à nos jours :

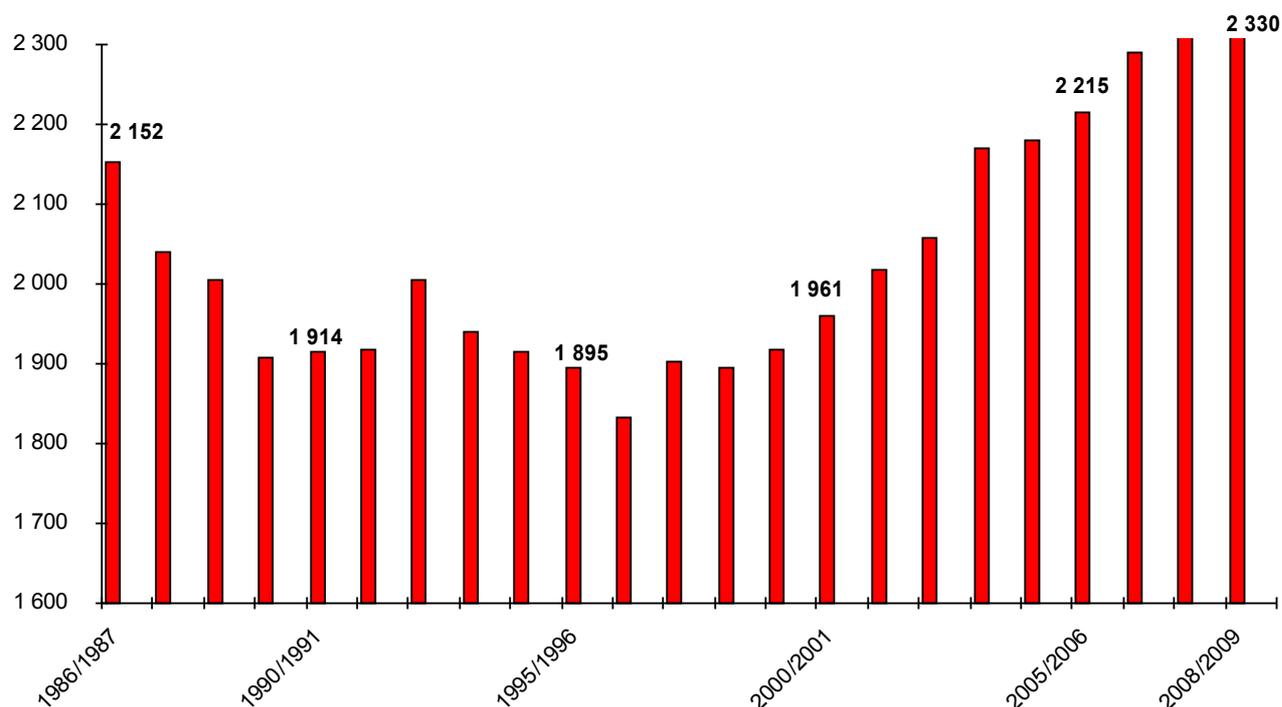
Au plan des effectifs, il ressort que :

- **8 868** élèves ont été enregistrés à la rentrée de septembre dernier dans les collèges publics, soit **216 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2007 (+2,5%),
- **2 330** élèves pour les collèges privés, soit une stabilité par rapport à la rentrée précédente (+ 4 élèves).

#### a) Évolution des effectifs des collèges publics



b) Evolution des effectifs des collèges privés :



c) Effectifs et capacités par collège

Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2006	Effectifs à la rentrée de septembre 2007	Effectifs à la rentrée de septembre 2008
<b>Beaumont de L.</b> T. Despeyrous	<b>440</b>	<b>352</b>	<b>329</b>	<b>350</b>
<b>Castelsarrasin</b> Jean de Prades	<b>580 + 96 (1) = 676</b>	<b>471 + 61 (1) + 15 (3) = 547</b>	<b>494 + 64 (1) + 16 (3) = 574</b>	<b>526 + 64 (1) + 7 (3) = 597</b>
<b>Castelsarrasin</b> Flamens	<b>480</b>	<b>464 + 11 (2) = 475</b>	<b>451 + 11 (2) = 462</b>	<b>465 + 10 (2) = 475</b>
<b>Caussade</b> Pierre Darasse	<b>900 + 96 (1) = 996</b>	<b>607 + 80 (*) = 687</b>	<b>671 + 61 (1) + 3 (4) = 735</b>	<b>708 + 54 (1) + 5 (4) = 767</b>
<b>Grisolles</b> Jean Lacaze	<b>550</b>	<b>602</b>	<b>564</b>	<b>565</b>
<b>Labastide St P.</b> J. J. Rousseau	<b>550</b>	<b>469</b>	<b>438</b>	<b>443</b>
<b>Lafrançaise</b> A. Perbosc	<b>450</b>	<b>386</b>	<b>400</b>	<b>410</b>
<b>Lauzerte</b> Pays de Serres	<b>380</b>	<b>279</b>	<b>273</b>	<b>274</b>

<b>Collèges</b>	<b>Capacités d'accueil</b>	<b>Effectifs à la rentrée de septembre 2006</b>	<b>Effectifs à la rentrée de septembre 2007</b>	<b>Effectifs à la rentrée de septembre 2008</b>
<b>Moissac</b> F. Mitterrand	<b>900 + 96 (1) = 996</b>	<b>569 + 60 (1) + 10 (2) = 639</b>	<b>542 + 57 (1) + 11 (2) = 610</b>	<b>540 + 51 (1) + 11 (2) = 602</b>
<b>Montauban</b> Ingres	<b>1 200 + 96 (1) = 1 296</b>	<b>958 + 80 (1) + 14 (2) = 1052</b>	<b>920 + 76 (1) + 11 (2) + 8 (4) = 1015</b>	<b>912 + 63 (1) + 11 (2) + 9 (4) = 995</b>
<b>Montauban</b> O. de Gouges	<b>900 + 96 (1) = 996</b>	<b>815 + 66 (1) = 881</b>	<b>816 + 87 (1) = 903</b>	<b>855 + 88 (1) = 943</b>
<b>Montauban</b> J. Jaurès	<b>650</b>	<b>659</b>	<b>491</b>	<b>533</b>
<b>Montech</b> Vercingétorix	<b>400</b>	<b>/</b>	<b>405</b>	<b>473 + 11(2) = 484</b>
<b>Nègrepelisse</b> J.H. Fragonard	<b>550</b>	<b>516</b>	<b>520</b>	<b>555</b>
<b>Saint Antonin</b> Pierre Bayrou	<b>360</b>	<b>237</b>	<b>215</b>	<b>219</b>
<b>Valence d'Agen</b> J. Rostand	<b>840 + 48 (1) = 888</b>	<b>669 + 28 (1) = 697</b>	<b>687 + 31 (1) = 718</b>	<b>632 + 24 (1) = 656</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 730 + 528 (1) = 10 258</b>	<b>8 084 + 368 (1) + 35 (2) + 15 (3) = 8 502</b>	<b>8 216 + 376 (1) + 33 (2) + 16 (3) + 11 (4) = 8 652</b>	<b>8 460 + 344 (1) + 43 (2) + 7 (3) + 14 (4) = 8 868</b>

(1) Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

(2) UPI (Unité Pédagogique d'Intégration)

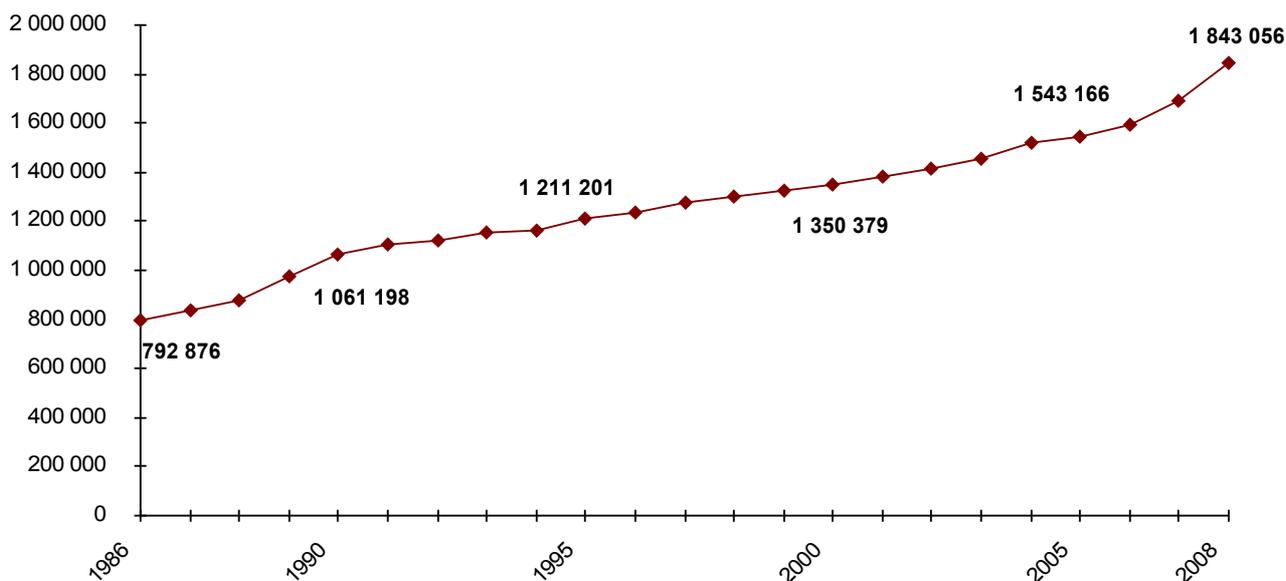
(3) MGI (Mission Générale d'Intégration)

(4) IME (Institut Médico-Educatif)

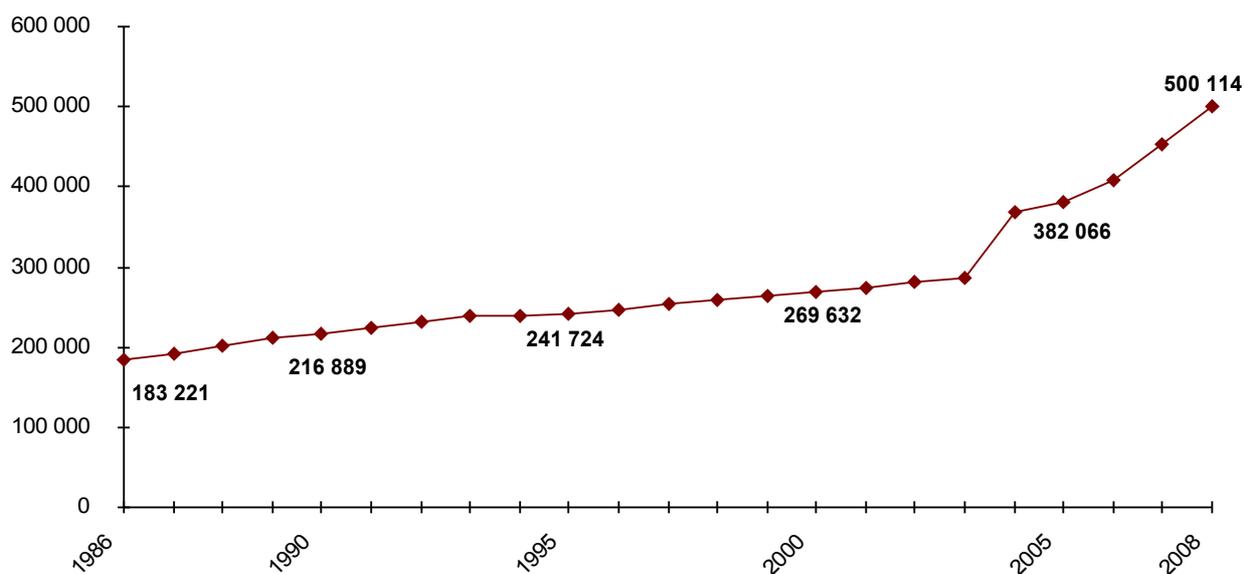
## 2 - Evolution des subventions de fonctionnement dans les collèges publics et privés durant la période de 1986 à nos jours :

Vous voudrez bien trouver schématiquement le rappel des subventions de fonctionnement allouées au plan départemental pour la période de 1986 à 2008.

### **Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges publics (période de 1986-2008- en Euros)**



### **Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges de l'Enseignement Privé sous contrat d'Association (période de 1986-2008 – en Euros)**



Au delà de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **11 613 545 €** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour **améliorer les capacités d'accueil** et, d'autre part, pour **mieux les répartir** sur le territoire départemental.

**Le programme prévisionnel d'investissement 2003-2012** est bien avancé, il va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixés : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

**La décision de construire deux nouveaux collèges**, Montech et Montauban, pour répondre à la fois à la poussée démographique et à la qualité de l'accueil constitue un élément clé de cet important programme d'investissement et démontre la constance des efforts de l'Assemblée départementale dans le domaine de l'éducation.

Je vous propose maintenant d'examiner les propositions budgétaires pour 2009.

## **I - FONCTIONNEMENT**

### **1- Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés**

a - publics (article 65511 - sous-fonction 221).....	<b>1 932 523 €</b>
b - privés (article 65512 - sous-fonction 221).....	<b>520 429 €</b>
c - forfait d'externat -Part personnel des collèges privés (article 655124 – sous-fonction 221) .....	<b>516 640 €</b>

#### **a – Collèges publics**

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative n° 2 de 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

- application d'un **forfait au m<sup>2</sup>** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2008/2009 nous avons décidé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2008, de revaloriser, comme nous le faisons chaque année, les variables de la manière suivante :

<b>CRITERES</b>	<b>BASE 2007/2008</b>	<b>BASE 2008/2009</b>
Surfaces bâties, le m <sup>2</sup>	2,70 €	2,80 €
Surfaces non bâties, le m <sup>2</sup>	0,32 €	0,35 €
Viabilisation	N - 2 x 3 %	N - 2 x 3 %
Contrats de maintenance	Communiqués par Collèges	
Forfait élève enseignement général	51 €	55 €
Forfait élève enseignement technique	72 €	75 €

et de **maintenir**, comme les années précédentes, à leur niveau antérieur les dotations, qui de par les nouveaux critères, devaient être revues à la baisse. Le montant voté lors de cette session s'élevait à **1 932 523 €**.

Vous voudrez bien trouver, en Annexe 1, la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement telle que nous l'avons actée en juin 2008.

### **b – Collèges privés**

Conformément aux lois de décentralisation et afin de répondre aux sollicitations des responsables de l'enseignement catholique, l'assemblée départementale a décidé, lors de la décision modificative n° 1 de 2003, de :

- **confirmer la parité** pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé,
- calculer désormais notre participation **par rapport au coût moyen d'un élève de collège public**, hors dotations spécifiques et ce, conformément à la réglementation.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public tel qu'il ressort de notre session du 29 juin 2008 s'élève à 223,36 €.

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2008/2009 (2 330), donne une enveloppe de **520 429 €**.

Après concertation avec les responsables de l'enseignement privé, les critères de répartition appliqués aux collèges privés sont **reconduits**, à savoir :

- 200,00 € attribués aux 80 premiers élèves de chaque établissement,
- le restant de l'enveloppe étant divisé par le nombre d'élèves au-delà des 80 premiers.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'une enveloppe de **520 429 €** à l'intention des 8 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 2 de mon présent rapport.

Comme prévu, le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué en deux fois ( 60 % versés au mois de mars, le solde au mois de juin).

### **c – Forfait d'externat- Part personnel des collèges privés**

Conformément à l'article 82 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements se sont vu confier, à compter du 1er janvier 2007, la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des personnels TOS affectés à l'externat des élèves et le Tarn et Garonne a reçu, à cet effet, une compensation financière de l'Etat de **485 005 €**.

Cette contribution forfaitaire, dite également « forfait externat » ou « part personnel », a été calculée pour les années 2007 et 2008 en référence à des taux fixés par arrêté ministériel et versée semestriellement et s'est élevée respectivement à **499 345 €** en 2007 et **506 510 €** en 2008.

En 2009, il **relève de la responsabilité entière des collectivités territoriales** de calculer cette contribution « par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges de l'enseignement public... » (*article L 442-9 du Code de l'Éducation*).

Dans le respect du principe de parité, trois critères ont été retenus pour déterminer le montant de cette enveloppe globale:

- identifier précisément ce que représentent actuellement les dépenses affectées à l'externat dans les collèges publics (masse salariale, charges générales, suppléances) ;
- prendre uniquement en compte la situation des collèges publics dont la structure est comparable à celle des établissements privés, afin de ne pas introduire de biais défavorable : seuls les collèges de moins de 650 élèves ont donc été retenus ;
- rapporter ce montant au nombre d'élèves concernés, afin d'appliquer une règle de proportionnalité.

Au vu de ces éléments, il ressort une moyenne par élève de l'enseignement public de **221,734 €**.

C'est donc sur cette base que l'enveloppe globale est fixée, pour un effectif de 2 330 élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2008-2009 à **516 640 €**.

La **répartition de cette enveloppe entre les huit établissements privés** s'effectuait, jusqu'à présent, selon des critères qui favorisent, d'une part, les petits établissements sur lesquels la contrainte des charges fixes pèse le plus fortement, et d'autre part, les enseignements adaptés, par nature plus coûteux.

Je vous propose par conséquent de les maintenir, en les actualisant de la manière suivante :

- **321,80 €** attribués aux 80 premiers élèves de chaque collège (rappel 2008 : 316,95 €),
- **185,54 €** attribués à partir du 81ème élève (rappel 2008 : 182,75 €),
- **218,10 €** attribués aux élèves de 4ème et 3ème de dispositifs aménagés ou d'insertion (rappel 2008 : 214,81 €),

et de procéder, ainsi que le prévoient les textes réglementaires, à des **versements trimestriels**.

Je vous invite donc à ratifier l'inscription d'une enveloppe de **516 640 €** dont le détail figure en Annexe 3.

## **2 - Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges**

(article 655112 – sous-fonction 221).....**106 500 €**

L'enveloppe globale consacrée à ces actions ayant été arrêtée à 150 000 € à l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2008, je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits déjà inscrits l'an dernier, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **106 500 €**.

## **3 – Collège au cinéma**

(article 6288 – sous-fonction 221) Billets d'entrée..... **30 000 €**

(article 657373 – sous-fonction 221) Transports..... **8 000 €**

Cette opération, qui réunit le Ministère de l'Education Nationale, le Centre National de Cinématographie, la Fédération Nationale des Cinémas Français et le Conseil Général, propose aux élèves des collèges de découvrir deux oeuvres par trimestre sur le temps scolaire dans le but de favoriser, chez eux, une culture cinématographique et développer leur esprit critique face aux médias.

Je vous propose de poursuivre, en 2008-2009, cette politique pour un coût total de **38 000 €** correspondant d'une part, à la prise en charge du billet (2,50 € par élève) payé directement aux exploitants de cinéma et, d'autre part, des transports pour les établissements éloignés.

**4 - Dotation de fonctionnement de la cité scolaire de Moissac**  
(article 655114 – sous-fonction 221).....**5 500 €**

Conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier.

**5 - Entretien et réparations de bâtiments**  
(article 61522 – sous-fonction 221).....**50 000 €**

Cette enveloppe permet de financer certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Comme pour la section d'investissement (article 231312 et 2317312, sous-fonction 221 - opération : interventions urgentes), un rapport sera présenté, **pour information**, à la commission permanente sur les opérations réalisées en 2009 supérieures à 2 000 €.

**6 - Entretien et réparations de biens mobiliers**  
(article 61558 – sous-fonction 221).....**4 000 €**

Cette enveloppe permet de financer, à l'instar de la précédente, des interventions non programmées ou urgentes sur les biens mobiliers des collèges.

**7 – Autres fournitures non stockées**  
(article 60628 – sous-fonction 221).....**14 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de financer des achats de matériaux en faveur des collèges qui souhaitent réaliser des travaux de réfection en régie.

**8 - Fourniture de petit équipement**  
(article 60632 – sous-fonction 221).....**8 000 €**

Afin de répondre aux normes en matière de sécurité et au fur et à mesure des demandes, les raccordements au gaz des salles spécialisées sont supprimés et remplacés par la mise en place de becs électriques.

Nous avons ainsi à ce jour modernisé de nombreuses salles de sciences dans les collèges.

De plus, des achats d'équipements divers mis en oeuvre par les collèges sont financés sur cette ligne budgétaire.

**9 - Habillement et vêtements de travail**  
(article 60636 – sous-fonction 221).....**2 000 €**

Dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation en matière d'éducation, le Conseil Général assure, depuis le 1er janvier 2006, les suppléances dans les collèges. Afin de permettre à ces équipes d'exercer correctement leurs missions, il convient de renouveler l'équipement vestimentaire des agents concernés.

**10 – Produits pharmaceutiques**  
(article 60668 – sous-fonction 221).....**200 €**

Cette ligne budgétaire permet de réaliser l'acquisition de trousse de secours notamment pour les personnels d'entretien des collèges ayant suivi la formation de sauveteur secouriste du travail.

**11 - Dotation de fonctionnement collèges et segpa**  
(article 655111 – sous-fonction 221).....**27 000 €**

Les élèves de la section d'enseignement général et professionnel adapté (segpa) du collège Ingres à Montauban ont toujours été logés à l'extérieur de leur établissement de tutelle. Ils occupaient des locaux dont la vétusté a justifié la décision de l'Assemblée départementale, en 1997, de construire à leur intention des structures neuves, spacieuses et pédagogiquement adaptées qu'ils occupent depuis la rentrée de septembre 2000.

Cette localisation fait néanmoins perdurer le fait que ces élèves sont éloignés, pour quelques mois encore, de leur collège de rattachement. Il convient donc de continuer à prévoir, pour leur permettre de rallier en toute sécurité la demi-pension, leur transport en bus.

Compte tenu de sa spécificité, cette somme (**6 500 €**) est versée sous forme de subvention à l'agent comptable du collège Ingres qui assure le paiement de la société de transport sur présentation des factures correspondantes.

Par ailleurs, le collège Vercingétorix nous a sollicités pour la mise en place, à titre provisoire, d'un service de transport afin d'acheminer les élèves de cet établissement vers les installations sportives couvertes de Montech de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive.

Pour financer ces besoins, il convient, d'attribuer à cet établissement une subvention de **14 000 €**.

Enfin, en raison de la restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban et de l'indisponibilité des ateliers de la segpa, les élèves de 4ème et 3ème de l'atelier « biotechnologies, santé, environnement » sont accueillis dans les ateliers de la segpa Ingres à Montauban.

Afin de faire face aux frais occasionnés par le transport des collégiens entre les deux établissements, dont le montant est estimé à **6 500 €**, il convient d'attribuer une subvention au collège Olympe de Gouges.

## **12 – Locations mobilières**

(article 6135 – sous-fonction 221)..... **53 000 €**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement dans un certain nombre de collèges publics pendant des opérations lourdes de restructuration (Jean Lacaze à Grisolles, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban), des bâtiments démontables ont été mis en place.

Le montant estimatif de ces locations pour 2009 s'élève à **50 000 €**.

De plus, il convient de prévoir une somme de **3 000 €** pour financer la location de matériel.

## **13 – Autres frais divers**

(article 6188 – sous-fonction 221)..... **13 000 €**

Lors de l'installation ou de la restitution des bâtiments démontables dans les collèges, des frais de transport ou des réparations sont nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais s'élève à **13 000 €**.

## **14 – Entretien de matériel roulant**

(article 61551 – sous-fonction 221)..... **1 500 €**

Dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation en matière d'éducation, l'équipe mobile d'ouvriers d'entretien et de surface (EMOES) a intégré le Conseil Général. Afin d'intervenir dans tous les collèges, cette équipe dispose d'un véhicule et il convient de prévoir **1500 €** pour son entretien.

**15 - Frais de téléinformatique**  
(article 62622 – sous-fonction 221).....**25 000 €**

Comme l'Assemblée départementale s'y était engagée lors de sa session du 26 juin 2003, tous les collèges ont été connectés à l'internet à haut débit, soit par le biais d'une liaison satellitaire, soit par une liaison ADSL. Il s'agit de prendre en charge les frais d'abonnement correspondants.

**16 - Entretien des terrains, parcs et jardins**  
(article 61521 – sous-fonction 221).....**2 000 €**

Cette ligne permet d'intervenir dans les collèges lorsque des arbres doivent être abattus ou élagués par mesure de sécurité.

**17 – Annonces et insertions**  
(article 6231 – sous-fonction 221).....**1 000 €**

Dans le cadre d'appel d'offres concernant des dépenses de fonctionnement, il convient de prévoir une ligne budgétaire pour les insertions devant faire l'objet de publications.

**18 - Catalogues, imprimés et publications**  
(article 6236 – sous-fonction 221).....**1 000 €**

Nos services sont amenés, lors de l'élaboration de dossiers techniques notamment, à faire réaliser auprès de prestataires spécialisés des tirages de plans.

**19 – Produits d'entretien EMOES**  
(article 60631 – sous-fonction 221).....**2 000 €**

Afin de permettre le fonctionnement de l'équipe mobile d'ouvriers d'entretien et de surface, il convient de les doter de produits d'entretien pour les sols et surfaces vitrées.

**20 – Contrat de maintenance sur Environnement Numérique de Travail**  
(article 6156 – sous-fonction 221).....**20 000 €**

La modernisation engagée par notre Département, passe également par la mise en place d'un environnement numérique de travail (**ENT**).

Cet ENT est un portail qui permet d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés aux enseignants, aux élèves, à l'ensemble des personnels de l'établissement et aux parents d'élèves et peuvent éventuellement être utilisés par la **collectivité**. L'ENT permet en particulier aux élèves d'accéder à leur travail et à toutes leurs ressources, de tout ordinateur connecté à internet

et même en dehors de l'établissement. L'ENT est le prolongement numérique de l'établissement accessible 7 jours sur 7.

Ce vaste projet est mené en partenariat avec des collectivités locales dont la **Région Midi-Pyrénées** et les départements de **l'Ariège**, de **l'Aveyron**, du **Gers**, du **Lot**, des **Hautes-Pyrénées**, du **Tarn**, et le Ministère de l'Education Nationale – **Académie de Toulouse** qui, dans un souci de continuité éducative et d'économie, souhaitent agir en commun.

Dans un premier temps, **l'ENT** est expérimenté sur deux collèges :

- le collège **Pierre Flamens à Castelsarrasin** dont la mise en service a été réalisée le 14 janvier 2009,

- le collège **Vercingétorix à Montech** dont la mise en service est prévue dans les prochains jours.

Au titre de cette année, et comme le prévoit la convention, un autre collège sera équipé. Par la suite, au vu des résultats obtenus d'une part, et en fonction de l'état d'avancement du programme prévisionnel d'informatisation des collèges d'autre part, il sera éventuellement proposé **d'étendre** l'utilisation de l'ENT sur d'autres collèges.

#### **21 – Frais d'honoraires**

(article 6228 – sous-fonction 221).....**1 500 €**

Nos services sont amenés, dans certains cas, à faire réaliser des diagnostics nécessitant une imputation budgétaire en fonctionnement.

## **II – INVESTISSEMENT**

### **1 – Frais d'études divers**

(article 20316 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009.....**1 000 €**

- Crédits de paiement inscrits au BP 2009.....**1 000 €**

Cette ligne budgétaire permet d'engager des études diverses.

### **2 – Frais d'insertion**

(article 2033 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009.....**10 000 €**

- Crédits de paiement inscrits au BP 2009.....**10 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de régler les insertions parues dans les journaux d'annonces légales pour les consultations d'entreprises liées à des travaux, de l'équipement ou des prestations de service.

### **3 - Equipement**

#### **a - Dépenses d'équipement pour les collèges publics**

(article 21841 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009..... **229 000 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2009 : 150 000 €

- BP 2010 : 79 000 €

- Crédits de paiement inscrits au BP 2009.....**494 000 €**

- au titre de l'AP 2008 : 344 000 €

- au titre de l'AP 2009 : 150 000 €

L'autorisation de programme globale 2009 de **229 000 €** se décompose ainsi :

<b>1<sup>er</sup> équipement scolaire : 179 000 €</b>
---

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement ou des divers programmes annuels.

Au titre de 2009 seront concernés :

#### **Collège Pierre Darasse à Caussade**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : équipement segpa 1ère tranche (4 salles de classe, 1 salle de technologie, 1 atelier couture, 1 atelier ménager, bureau directeur, 1 local archives, dépôts) : **50 000 €**

#### **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment segpa (création de 4 ateliers -peinture, bois, habillement, cuisine-, 1 salle polyvalente) : **70 000 €**.

### **Collège Ingres à Montauban**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la mise aux normes de la cuisine : **10 000 €**.

### **Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration : 5 salles de classe, 2 salles d'études : **40 000 €**

### **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

- Equipement en mobilier dans le cadre de la restructuration de la cuisine : **9 000 €**

<b>Complément et renouvellement de l'équipement mobilier : 50 000 €</b>
---

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges qu'il s'agisse de mobilier ou de matériel divers, sans que ce renouvellement ne soit forcément lié (contrairement à la rubrique du 1<sup>er</sup> équipement ci-dessus) à une restructuration ou à une réhabilitation de locaux.

La liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par le Pôle Education, Université, Culture, Sports et Transports - Bureau Education qui acquitte les factures correspondantes.

#### **b - Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement** (article 20431 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009.....**15 000 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- **BP 2009 : 8 937 €**
- DM 1 de 2009 : 1 063 €
- BP 2010 : 5 000 €

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement.

La participation du Conseil Général peut varier dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total.

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

**c – Matériel et outillage technique**  
(article 2157 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009.....	<b>20 000 €</b>
- Crédits de paiement inscrit au BP 2009.....	<b>220 000 €</b>

- au titre de l'AP 2008 : 200 000 €
- au titre de l'AP 2009 : 20 000 €

Cette autorisation de programme permettra de procéder au remplacement du four au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne ainsi qu'à l'acquisition d'équipements divers (rayonnages, casiers...) dans le cadre de la mise aux normes de la cuisine du collège Ingres à Montauban.

**d – Matériel de téléphonie**  
(article 2185 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009.....	<b>Néant</b>
- Crédits de paiement inscrits au BP 2009.....	<b>45 000 €</b>

- au titre de l'AP 2008 : 45 000 €

Cette ligne budgétaire permettra d'imputer les dépenses liées notamment à la mise en place du standard téléphonique pour le collège Issanchou à Montauban.

**e – Matériel ménager**  
(article 2188 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009.....	<b>Néant</b>
- Crédits de paiement inscrits au BP 2009.....	<b>3 000 €</b>

au titre de l'AP 2008.

Cette ligne budgétaire permettra d'imputer les dépenses liés à l'acquisition d'appareils ménagers pour le collège Issanchou à Montauban.

## 4 - Travaux

Je vous rappelle que, depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent désormais être scindés entre :

⇒ les travaux dans les **collèges propriété du Conseil Général** qui sont imputés à l'article 231312 – sous-fonction 221 :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- SEGPA du collège Ingres à Montauban,

⇒ les travaux dans les **collèges reçus à disposition** qui sont imputés à l'article 2317312 – sous-fonction 221 :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Olympe de Gouges et Jean Jaurès à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen.

Il est toutefois précisé qu'avec la mise en œuvre de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, la rubrique ***programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations*** n'a désormais vocation qu'à répondre à des besoins exceptionnels.

S'agissant du ***programme annuel de travaux à thèmes***, comme chaque année, je vous propose la réalisation de travaux touchant un ou plusieurs des domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert,
- études et travaux divers.

Enfin, au titre des *interventions urgentes*, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 800 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

S'agissant des opérations d'un montant supérieur à 2000 €, elles feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice.

**a – Travaux dans les cours des collèges propriété du Département**  
(article 23122 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009..... **60 000 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2009 : 20 000 €
- BP 2010 : 40 000 €

Ces crédits permettront de régler des travaux réalisés dans les cours des collèges suivants :

- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre : Evacuation des eaux pluviales,
- Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : Aménagement d'un cheminement,
- Collège Vercingétorix à Montech : Mise en place d'une clôture autour du bassin d'orage.

**b – Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département**  
(article 231722 – sous-fonction 221)

- Autorisation de programme 2009..... **4 000 €**  
- Crédits de paiement inscrits au BP 2009..... **4 000 €**

Ces crédits permettront de procéder à l'installation d'une clôture au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val.

### **c – Travaux sur les bâtiments**

**Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département**  
(article 231312 – sous-fonction 221), pour lesquels je vous propose :

- Autorisation de programme globale 2009.....**194 500 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2009 : 154 500 €
- BP 2010 : 40 000 €

- Crédits de paiement inscrits au BP 2009..... **194 500 €**  
- au titre de l'AP 2008 : 40 000 €  
- au titre de l'AP 2009 : 154 500 €

L'autorisation de programme globale 2009 de **194 500 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : <b>44 000 €</b>
--

Vous voudrez bien trouver, en Annexe 4, la liste des opérations retenues par collège.

Programme annuel de travaux à thèmes : <b>141 500 €</b>
---

Le détail des opérations retenues figure en Annexe 5 du présent rapport.

Interventions urgentes : <b>4 000 €</b>
---

Etudes et travaux divers : <b>5 000 €</b>
---

Cette ligne budgétaire permet de régler les frais d'études liés à des travaux.

**Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition** (article 2317312 – sous-fonction 221), pour lesquels je vous propose :

- Autorisation de programme globale 2009.....**566 000 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2009 : 456 000 €
- BP 2010 : 110 000 €

- Crédits de paiement inscrits au BP 2009..... **649 000 €**

- au titre de l'AP 2008 : 193 000 €

- au titre de l'AP 2009 : 456 000 €

L'autorisation de programme globale 2009 de **566 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : <b>70 000 €</b>
--

Vous voudrez bien trouver, en Annexe 6, la liste des opérations retenues par collège.

Programme annuel de travaux à thèmes : <b>456 000 €</b>
---

Le détail des opérations retenues figure en Annexe 7 du présent rapport.

Interventions urgentes : <b>30 000 €</b>
--

Etudes et travaux divers : <b>10 000 €</b>
--

Cette ligne budgétaire permet de régler les frais d'études liés aux travaux programmés.

Cette année, cette autorisation de programme va nous permettre de lancer les études pour la réhabilitation du chauffage dans le bâtiment sciences du collège Ingres à Montauban.

### **Plan Pluriannuel Micro-Informatique des Collèges (PPMIC)**

(article 231312 – sous-fonction 221)

(article 2317312 – sous-fonction 221)

A l'occasion du Budget Primitif de 2008, nous avons voté un programme pluriannuel de modernisation informatique des collèges.

**Une première tranche** d'intervention a été décidée pour l'année en cours, visant le ratio de **8 élèves par ordinateur**, en tenant compte des postes existants.

**A moyen terme**, l'Assemblée départementale a envisagé de remplacer l'ensemble des stations de travail obsolètes et souhaite atteindre l'objectif d'**un ordinateur pour six élèves**.

A ce jour, l'appel d'offres concernant la location de **679** postes informatiques pour un montant annuel de **303 000 €** a été lancé et le déploiement dans les collèges est en cours.

En effet, **477** machines ont été livrées et installées dans les collèges : Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne, Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Pays de Serres à Lauzerte, Ingres, Jean-Jaurès et Olympe de Gouge à Montauban, Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val et Jean Rostand à Valence d'Agen.

Il est précisé que les autres établissements, à savoir : Pierre Darasse à Caussade, Jean Lacaze à Grisolles, François Mitterrand à Moissac et Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse seront équipés en avril 2009.

S'agissant du collège Issanchou à Montauban, les ordinateurs seront mis en place dans les jours précédant la rentrée scolaire 2009.

En parallèle, nous avons décidé de **moderniser le câblage informatique** de nos établissements.

Je vous rappelle que cette opération a débuté en 2008 par le câblage du collège Ingres. Ensuite, un appel d'offres a été lancé pour câbler le collège Pierre Flamens à Castelsarrasin et les travaux viennent de se terminer.

Je vous propose donc de poursuivre cette opération de câblage en lançant, dès maintenant, un appel d'offres pour les autres collèges.

Au titre de 2009, il vous est demandé de ratifier un crédit de paiement de :

- **80 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2008, article 231312 - sous-fonction 221,

- **170 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2008, article 2317312 - sous-fonction 221.

**d– Construction, extension et restructuration des collèges publics**  
(article 2382 – sous-fonction 221) qui concerne notre

*PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012*

Comme à chaque session, je souhaite vous faire un point succinct sur les tranches réalisées et les opérations en cours, établissement par établissement, dans le cadre du **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012**. Vous trouverez un récapitulatif en Annexe 8 qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût.

➤ *Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne*

Un programme de travaux en 5 tranches a été adopté sur la période 2003-2012 et les phases 2003-2004 et 2004-2005, d'un montant de 1 887 226 €, correspondant à la construction d'un bâtiment neuf ainsi que la phase 2005-2006, d'un montant de 890 000 €, correspondant à la restructuration de la demi-pension et à l'aménagement de sanitaires sont **terminées**.

S'agissant de la phase 2007-2008, elle concerne :

- l'aménagement de la salle à manger des professeurs et des élèves,
- le remplacement de l'ensemble des menuiseries du bâtiment demi-pension et logement,
- la mise en place d'une isolation des façades du bâtiment demi-pension et logement,
- la modification de l'accès au self et la construction d'un préau.

pour un montant estimé à 600 000 €.

La réfection de la salle à manger des élèves a été livrée pour la rentrée de septembre 2007 et les autres travaux viennent de se **terminer**.

Enfin, la phase 2006-2007, relative à la restructuration du bâtiment externat, est en phase d'étude et les travaux démarreront dans le courant du dernier trimestre de 2009.

Au titre du budget primitif de 2009, je vous propose :

- de compléter le programme initialement prévu pour l'adoption d'une autorisation de programme 2009-2010 de **100 000 €** concernant la mise en place d'une seconde chaudière avec raccordements des réseaux existants ;
- de ratifier un crédit de paiement de **170 000 €** (70 000 € au titre de l'autorisation de programme 2007 et 100 000 € au titre de l'autorisation de programme 2009).

➤ *Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin*

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux, deux tranches ont été prévues sur la période 2003-2012.

La phase 2004-2005, d'un montant de 84 881 €, correspondant à la construction d'un bloc sanitaires filles et à la restructuration des sanitaires garçons et la phase 2007-2008, d'un montant de 190 000 €, correspondant à la mise aux normes des cuisines sont aujourd'hui **terminées**.

Au titre de 2009, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **100 415 €** sur l'autorisation de programme de 2007.

➤ *Collège Jean de Prades à Castelsarrasin*

Un programme en 3 tranches a été adopté et la phase 2004-2005, d'un montant de 120 584 €, correspondant à la restructuration de la chaufferie ainsi que la phase 2007-2008 relative à la mise aux normes des bâtiments ALTI et ateliers segpa pour un montant de 160 000 € sont, à ce jour, **terminées**.

Au titre de 2009, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **1 760 000 €** concernant la restructuration des bâtiments externat et ancien internat avec inscription des crédits de paiement en 2010,
- de ratifier un crédit de paiement de **59 870 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007.

➤ *Collège Pierre Darasse à Caussade*

Un programme de travaux en 6 tranches a été adopté sur la période 2003-2012 et, à ce jour :

- la phase 2003-2004, d'un montant de 379 000 €, correspondant à la restructuration de l'internat garçons et à la réfection des toitures des bâtiments rue de la Bénèche et rue Jean Moulin ;
- la phase 2004-2005, d'un montant de 440 000 €, correspondant d'une part, à la réfection des étanchéités des bâtiments externat, internat, segpa et Alti et, d'autre part, au remplacement de l'ensemble des canalisations de chauffage et eau ;
- la phase 2005-2006, d'un montant de 767 907 €, correspondant à la restructuration des bâtiments rue de la Bénèche et rue Jean Moulin ;

sont **terminées**.

Les phases 2006-2007 et 2007-2008, d'un montant global de 950 000 €, concernant la restructuration du bâtiment externat ont commencé en juillet 2007 et, aujourd'hui, les 2 étages sont livrés.

Suite à un incendie survenu le 25 février 2008 dans le bâtiment segpa de cet établissement, il a été décidé, par mesure de sécurité, de fermer cette partie aux utilisateurs et, en concertation avec les usagers, les élèves de la segpa ont été relogés ponctuellement au rez-de-chaussée du bâtiment externat, en cours de restructuration, ce qui a nécessité l'arrêt temporaire des travaux.

Sachant que, lors du budget primitif de 2008, l'Assemblée Départementale avait adopté une autorisation de programme (2008-2009) d'un montant de 528 000 €, incluant, notamment, la restructuration du bâtiment segpa, une consultation a été lancée et les travaux de remise aux normes de ce bâtiment vont démarrer ce qui permettra, ensuite, d'en terminer avec le rez-de-chaussée du bâtiment externat.

Au titre de 2009, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **200 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007,
- de ratifier un crédit de paiement de **228 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008.

➤ **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Un programme de travaux en 4 tranches a été adopté sur la période 2003-2012 et, à ce jour :

- la phase 2005-2006, d'un montant de 371 749 €, correspondant à la restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment CDI, à la réfection de sa terrasse, à la construction d'un préau et à la création de sanitaires ;
- la phase 2006-2007, d'un montant de 447 750 €, correspondant à la réfection de la terrasse du bâtiment administration et à la restructuration du 1er étage du bâtiment CDI ;
- la phase 2007-2008, concernant la restructuration du bâtiment administration, le remplacement des menuiseries extérieures et de l'installation de chauffage, d'un montant de 500 000 €,

sont **terminées**.

Au titre de 2009, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **175 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007.

➤ **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Un programme de travaux en 2 tranches sur la période 2003-2012 a été voté et la phase 2003-2004, d'un montant de 456 703 €, correspondant à la restructuration de la cuisine et à l'agrandissement de la salle à manger ainsi que la phase 2005-2006, d'un montant de 207 804 €, correspondant à la construction d'un préau avec bloc sanitaires sont **terminées**.

➤ **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Un programme de travaux en 6 tranches, sur la période 2003-2012, a été voté et les phases 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, d'un montant de 1 259 800 €, correspondant à la restructuration du bâtiment externat sont à ce jour **achevées**.

S'agissant de la phase 2008-2009, d'un montant de 163 000 €, concernant la construction d'un préau, l'architecte vient de nous remettre l'avant projet sommaire.

Au titre de 2009, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme 2009-2010 de **250 000 €** concernant la restructuration du bâtiment administration avec inscription des crédits de paiement en 2010,
- de ratifier un crédit de paiement de **129 585 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007,
- de ratifier un crédit de paiement de **163 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Ce collège a fait l'objet d'un programme de restructuration sur 12 tranches qui s'est terminé fin 2002 pour un montant de 6 780 000 €.

Au titre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, une seule opération a été retenue concernant la mise aux normes de la cuisine pour un montant de 200 000 € dont les travaux seront réalisés pendant les prochaines vacances scolaires d'été.

Au titre de 2009, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **120 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Lors du budget primitif de 2007, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 930 000 € pour les travaux de restructuration du bâtiment ancien et le remplacement des menuiseries extérieures. Les travaux viennent de démarrer.

Pour 2009, je vous propose de ratifier un crédit de **400 130 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007.

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Sur la période 2003-2012, un programme de travaux en sept tranches a été adopté.

La phase 2003-2004, d'un montant de 912 000 €, correspondant à la restructuration du bâtiment demi-pension ainsi que la phase 2005-2006, d'un montant de 910 000 €, correspondant à la restructuration du 1er étage du bâtiment sciences sont **terminées**.

La phase 2006-2007, d'un montant de 792 000 €, correspondant à la restructuration du bâtiment technologie ateliers segpa et les travaux qui viennent de **débuter**, seront livrés fin 2009.

La phase 2007-2008, d'un montant de 1 721 000 €, correspondant à la restructuration du rez-de-chaussée et 2ème étage du bâtiment sciences démarrera dès le début de l'année 2010.

Au titre de 2009, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme 2009-2010 de **850 000 €** concernant la restructuration du bâtiment administration enseignement général avec inscription des crédits de paiement en 2010,
- de ratifier un crédit de paiement de **407 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2006,
- de ratifier un crédit de paiement de **500 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007.

➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

Un programme de travaux en six tranches a été prévu.

Les phases 2003-2004 et 2004-2005, d'un montant de 302 098 €, correspondant à l'isolation de la façade côté cour du bâtiment externat et à la restructuration de la chaufferie ainsi que la phase 2007-2008, d'un montant de 145 000 €, relative à l'isolation de la façade du bâtiment externat côté rue sont **terminées**.

Enfin, pour la phase 2008-2009 de 360 000 €, concernant la restructuration du bâtiment externat (3ème étage) ainsi que la réfection des toitures, le mandataire vient d'être désigné et la consultation pour la désignation du maître d'oeuvre vient d'être lancée.

Au titre de 2009, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **90 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007,
- de ratifier un crédit de paiement de **72 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

La phase 2003-2004, d'un montant de 166 000 €, correspondant à l'agrandissement de la salle à manger ainsi que la phase 2004-2005, d'un montant de 120 584 €, correspondant à la restructuration de la chaufferie sont **terminées**.

Enfin, lors du Budget Primitif de 2008, la phase 2008-2009 relative à la réfection des terrasses et à la mise aux normes et au remplacement des éléments de cuisine d'un montant de 365 000 € a été adoptée.

A ce jour, la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à la Semateg et les travaux seront réalisés pendant les prochaines vacances d'été.

Au titre de 2009, je vous propose de ratifier un premier crédit de paiement de **20 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008.

Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose, au titre de la phase 2009-2010 de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, une autorisation de programme globale de **2 960 000 €** correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....100 000 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin.....1 760 000 €

- Collège du Pays de Serres à Lauzerte.....250 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....850 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **2 835 000 €** correspondant à :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....170 000 €
- Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin.....100 415 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin.....59 870 €
- Collège P. Darasse à Caussade.....428 000 €
- Collège J. Lacaze à Grisolles.....175 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte.....292 585 €
- Collège Ingres à Montauban.....120 000 €
- Collège Jean Jaurès à Montauban.....400 130 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....907 000 €
- Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val.....162 000 €
- Collège Jean Rostand à Valence d'Agen.....20 000 €

**5 – Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse**  
 (article 2313126 - sous fonction 221).....NEANT

Dans le cadre de l'extension de la demi-pension de cet établissement une consultation pour la désignation du maître d'oeuvre a été lancée et 4 candidats ont été retenus, à savoir :

- Monsieur Cambon ..... (82)
- LCR ..... (31)
- Monsieur Rouillard ..... (82)
- Monsieur Salomon ..... (82)

Il a été demandé à ces lauréats de remettre les esquisses le 16 janvier dernier et les plis ont été ouverts lors de la CAO du 2 février 2009.

Le dossier est en cours d'analyse et le résultat sera présenté à l'occasion d'une prochaine commission permanente.

**6 – Subventions d'investissement**

**a - Subvention région travaux cité scolaire**  
 (article 204121 – sous-fonction 221)

Nous avons été saisis, par la Région, d'une demande de participation financière dans le cadre des travaux concernant le renforcement de la sécurité incendie et anti-intrusion de la cité Scolaire François Mitterrand à Moissac.

Le coût de l'opération s'élève à 292 642 € HT et la participation financière sollicitée par la Région et calculée au prorata des effectifs collège/lycée ressort à 175 585 €.

Au titre du budget primitif de 2009, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **175 585 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants,
- de ratifier un crédit de paiement de **25 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2005 : équipement et mobilier de la cuisine du collège Jean de Prades à Castelsarrasin.

**b - Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité**  
(article 20433 – sous-fonction 221)

Lors du vote de la décision modificative N° 1 de 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide en direction des collèges privés, sous contrat d'association, pour leurs travaux de **mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux**, sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Je vous informe que Madame la Directrice diocésaine de l'enseignement catholique m'a communiqué les dossiers de la programmation 2009, dont le montant ressort à 27 952 €.

Je vous propose donc :

- d'adopter une autorisation de programme 2009 de **27 952 €** telle qu'elle résulte de l'Annexe 9 avec l'échéancier suivant en crédits de paiement de :

- 2009 : 7 952 €
- 2010 : 20 000 €

- de ratifier un crédit de paiement de **37 952 €** (10 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2007, 20 000 € au titre de l'autorisation de programme 2008 et 7 952 € au titre de l'autorisation de programme de 2009).

Ces aides seront définitivement arrêtées par la Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2009.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

– Approuve la politique départementale suivante pour 2009 :

### **I – FONCTIONNEMENT**

#### **a – Collèges publics**

– Approuve la répartition entre les différents collèges publics de la dotation de fonctionnement 2008-2009 d'un montant de 1 932 523 € (annexe 1) ;

#### **b – Collèges privés**

– Approuve la répartition entre les 8 collèges privés de la dotation de fonctionnement 2008-2009 d'un montant de 520 429 € (annexe 2) ;

#### **c – Forfait externat – Part personnel des collèges privés**

– Approuve la répartition, selon les critères suivants, d'une enveloppe fixée à 516 640 € pour les 8 établissements privés :

- 321,80 € aux 80 premiers élèves de chaque collège,
- 185,54 € à partir du 81ème élève ,
- 218,10 € aux élèves de 4ème et 3ème de dispositifs aménagés ou d'insertion

critères actualisés qui favorisent, d'une part, les petits établissements sur lesquels la contrainte des charges fixes pèse le plus fortement, et d'autre part, les enseignements adaptés, par nature plus coûteux.

– Décide de procéder à des versements trimestriels tels que prévus par les textes réglementaires ;

## **II – INVESTISSEMENT**

### **1- Frais d'études divers**

– Autorisation de programme 2009 ..... 1 000 €

### **2 – Frais d'insertion**

– Autorisation de programme 2009 ..... 10 000 €

### **3 - Equipement**

#### *a – Dépenses d'équipement pour les collèges publics*

– Autorisation de programme 2009 ..... 229 000 €

dont :

- *1er équipement scolaire* ..... 179 000 €

. collège Pierre Darasse à Caussade ..... 50 000 €

. collège Olympe de Gouges à Montauban ..... 70 000 €

. collège Ingres à Montauban ..... 10 000 €

. collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val .... 40 000 €

. collège Jean Rostand à Valence-d'Agen ..... 9 000 €

- *complément et renouvellement de l'équipement mobilier* ..... 50 000 €

#### *b – Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement*

– Autorisation de programme 2009 ..... 15 000 €

#### *c – Matériel et outillage technique*

– Autorisation de programme 2009 ..... 20 000 €

#### *d – Matériel de téléphonie*

– Autorisation de programme 2009 ..... néant

#### *e – Matériel ménager*

– Autorisation de programme 2009 ..... néant

### **4 - Travaux**

***a – Travaux dans les cours des collèges propriété du département***

- Autorisation de programme 2009 ..... 60 000 €
  - . évacuation des eaux pluviales au collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
  - . aménagement d'un cheminement au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise,
  - . mise en place d'une clôture autour du bassin d'orage au collège Vercingétorix à Montech ;

***b – Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du département***

- Autorisation de programme 2009 ..... 4 000 €
  - . installation d'une clôture au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val ;

***c – Travaux sur les bâtiments***

***c-1 – programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du département***

- Autorisation de programme globale 2009 ..... 194 500 €
  - . programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations (annexe 4) ..... 44 000 €
  - . programme annuel de travaux à thèmes (annexe 5) ..... 141 500 €
  - . interventions urgentes ..... 4 000 €
  - . études et travaux divers ..... 5 000 €

***c-2 – programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition***

- Autorisation de programme globale 2009 ..... 566 000 €
  - . programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations (annexe 6) ..... 70 000 €
  - . programme annuel de travaux à thèmes (annexe 7) ..... 456 000 €
  - . interventions urgentes ..... 30 000 €
  - . études et travaux divers ..... 10 000 €

***d – Construction, extension et restructuration des collèges publics (programme prévisionnel d'investissement 2003-2012)***

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées et aux opérations en cours, collège par collège ;
- Adopte à cet effet, au titre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, phase 2009-2010 (annexe 8), une autorisation de programme globale de 2 960 000 € ainsi répartie :

- Collège Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne.....	100 000 €
(mise en place d'une seconde chaudière avec raccordement des réseaux existants)	
- Collège Jean-de-Prades à Castelsarrasin.....	1 760 000 €
(restructuration des bâtiments externat et ancien internat)	
- Collège du Pays de Serres à Lauzerte.....	250 000 €
(restructuration du bâtiment administration)	
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....	850 000 €
(restructuration du bâtiment administration enseignement général)	

## 6 – Subventions d'investissement

### *a- subvention Région travaux cité scolaire*

*Cité scolaire François Mitterrand à Moissac (renforcement de la sécurité incendie et anti-intrusion)*

– Adopte une autorisation de programme 2009 .....	175 585 €
---	-----------

### *b- subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité*

– Adopte une autorisation de programme 2009 (annexe 9) .....	27 952 €
--	----------

– Ratifie les crédits de paiement suivants :

## **A – Fonctionnement : 3 344 792 €**

*Article 65511, sous-fonction 221*

Dotation de fonctionnement des collèges publics.....	1 932 523 €
--	-------------

*Article 65512, sous-fonction 221*

Dotation de fonctionnement des collèges privés .....	520 429 €
--	-----------

*Article 655124, sous-fonction 221*

Forfait d'externat des collèges privés .....	516 640 €
--	-----------

*Article 655112, sous-fonction 221*

Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges publics .....	106 500 €
---	-----------

*Article 6288, sous-fonction 221*

Collège au cinéma : billets d'entrée.....	30 000 €
---	----------

*Article 657373, sous-fonction 221*

Collège au cinéma : transports .....	8 000 €
--------------------------------------	---------

*Article 655114, sous-fonction 221*

Dotation de fonctionnement de la cité scolaire de Moissac.....	5 500 €
--	---------

<i>Article 61522, sous-fonction 221</i>	
Entretien et réparations de bâtiments .....	<b>50 000 €</b>
<i>Article 61558, sous-fonction 221</i>	
Entretien et réparations de biens mobiliers .....	<b>4 000 €</b>
<i>Article 60628, sous-fonction 221</i>	
Autres fournitures non stockées .....	<b>14 000 €</b>
<i>Article 60632, sous-fonction 221</i>	
Fourniture de petit équipement .....	<b>8 000 €</b>
<i>Article 60636, sous-fonction 221</i>	
Habillement et vêtements de travail .....	<b>2 000 €</b>
<i>Article 60668, sous-fonction 221</i>	
Produits pharmaceutiques.....	<b>200 €</b>
<i>Article 655111, sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement collèges et segpa.....	<b>27 000 €</b>
<i>Article 6135, sous-fonction 221</i>	
Locations mobilières .....	<b>53 000 €</b>
<i>Article 6188, sous-fonction 221</i>	
Autres frais divers.....	<b>13 000 €</b>
<i>Article 61551, sous-fonction 221</i>	
Entretien de matériel roulant .....	<b>1 500 €</b>
<i>Article 62622, sous-fonction 221</i>	
Frais de téléinformatique.....	<b>25 000 €</b>
<i>Article 61521, sous-fonction 221</i>	
Entretien des terrains, parcs et jardins.....	<b>2 000 €</b>
<i>Article 6231, sous-fonction 221</i>	
Annonces et insertions.....	<b>1 000 €</b>
<i>Article 6236, sous-fonction 221</i>	
Catalogues, imprimés et publications.....	<b>1 000 €</b>
<i>Article 60631, sous-fonction 221</i>	
Produits d'entretien EMOES.....	<b>2 000 €</b>
<i>Article 6156, sous-fonction 221</i>	
Contrat de maintenance sur ENT.....	<b>20 000 €</b>
<i>Article 6228, sous-fonction 221</i>	
Frais d'honoraires.....	<b>1 500 €</b>

## **B – Investissement : 4 972 974 €**

<i>Article 20316, sous-fonction 221</i> Frais d'études divers ..... avec une autorisation de programme 2009 de 1000 €	<b>1 000 €</b>
<i>Article 2033, sous-fonction 221</i> Frais d'insertion ..... avec une autorisation de programme 2009 de 10 000 €	<b>10 000 €</b>
<i>Article 21841, sous-fonction 221</i> Dépenses d'équipement pour les collèges publics..... (1 <sup>er</sup> équipement scolaire et complément et renouvellement de l'équipement) avec une autorisation de programme 2009 de 229 000 €	<b>494 000 €</b>
<i>Article 20431, sous-fonction 221</i> Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement) ..... avec une autorisation de programme 2009 de 15 000 €	<b>8 937 €</b>
<i>Article 2157, sous-fonction 221</i> Matériel et outillage technique..... avec une autorisation de programme 2009 de 20 000 €	<b>220 000 €</b>
<i>Article 2185, sous-fonction 221</i> Matériel de téléphonie.....	<b>45 000 €</b>
<i>Article 2188, sous-fonction 221</i> Matériel ménager.....	<b>3 000 €</b>
<i>Article 23122, sous-fonction 221</i> Travaux dans les cours des collèges propriété du département..... avec une autorisation de programme 2009 de 60 000 €	<b>20 000 €</b>
<i>Article 231722, sous-fonction 221</i> Travaux dans les cours des collèges mis à disposition..... avec une autorisation de programme 2009 de 4 000 €	<b>4 000 €</b>
<i>Article 231312, sous-fonction 221</i> Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du département ..... avec une autorisation de programme 2009 de 194 500 €	<b>274 500 €</b>
<i>Article 2313126, sous-fonction 221</i> Constructions neuves pour les collèges .....	<b>Néant</b>
<i>Article 2317312, sous-fonction 221</i> Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition..... avec une autorisation de programme 2009 de 566 000 €	<b>819 000 €</b>

*Article 2382, sous-fonction 221*  
\* Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.....**2 835 000 €**  
avec une autorisation de programme 2009 de 2 960 000 €

*Article 204121, sous-fonction 221*  
Subvention Région travaux cité scolaire.....**200 585 €**  
avec une autorisation de programme 2009 de 175 585 €

*Article 20433, sous-fonction 221*  
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité.....**37 952 €**  
avec une autorisation de programme 2009 de 27 952 €

– Donne délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur les dépenses à imputer :

*Article 20431, sous-fonction 221*  
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement)

*Articles 231312, 2317312 et 61522, sous-fonction 221*  
Travaux de grosses réparations aux collèges, interventions urgentes et rénovation des logements de fonction.

*Article 20433, sous-fonction 221*  
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité.

– Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision pouvant intervenir sur le dossier environnement numérique de travail ;

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les avenants avec le Conseil Régional concernant :

. la participation du département aux frais d'assurance de la cité scolaire de Moissac,

. les travaux de renforcement de la sécurité incendie et anti-intrusion de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

# POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE COLLÈGES

## ANNEXE 1

CG 09/1<sup>ère</sup> /III-01ann1

### RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS ANNÉE 2008/2009

COLLEGES	DOTATION 2009
<b>BEAUMONT-DE-LOMAGNE</b> Théodore Despeyrous	89 316 €
<b>CASTELSARRASIN</b> Pierre Flamens	81 555 €
<b>CASTELSARRASIN</b> Jean de Prades	94 639 €
<b>CAUSSADE</b> Pierre Darasse	173 715 €
<b>GRISOLLES</b> Jean Lacaze	91 040 €
<b>LABASTIDE-SAINT-PIERRE</b> Jean-Jacques Rousseau	97 330 €
<b>LAFRANÇAISE</b> Antonin Perbosc	92 406 €
<b>LAUZERTE</b> Pays de Serres	101 378 €
<b>MOISSAC</b> François Mitterrand	155 030 €
<b>MONTAUBAN</b> Ingres	230 685 €
<b>MONTAUBAN</b> Jean Jaurès	102 417 €
<b>MONTAUBAN</b> Olympe de Gouges	190 325 €
<b>MONTECH</b> Vercingétorix	103 349 €
<b>NEGREPELISSE</b> Jean-Honoré Fragonard	82 825 €
<b>SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL</b> Pierre Bayrou	91 475 €
<b>VALENCE D'AGEN</b> Jean Rostand	155 038 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 932 523 €</b>

Le Président,

**ANNEXE 2**CG 09/1<sup>ère</sup> /III-01ann2**RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
DES COLLÈGES PRIVÉS****ANNÉE 2008/2009**

<b>COLLEGES</b>	<b>DOTATION 2009</b>
<b>BEAUMONT DE LOMAGNE</b> Saint-Joseph	44 502 €
<b>CAUSSADE</b> Saint-Antoine	57 710 €
<b>DURFORT LACAPELETTE</b> Saint-Roch	12 802 €
<b>MOISSAC</b> Jeanne d'Arc	77 405 €
<b>MONTAIGU DE QUERCY</b> Sainte-Agnès	14 002 €
<b>MONTAUBAN</b> Notre Dame	85 283 €
<b>MONTAUBAN</b> Institut Familial	142 051 €
<b>MONTAUBAN</b> Saint Théodard	86 674 €
<b>TOTAL</b>	<b>520 429 €</b>

Le Président,

## ANNEXE 3

CG 09/1 ère /III-01ann3

**FORFAIT EXTERNAT – PART PERSONNEL DES COLLEGES PRIVES  
ANNEE 2009**

COLLEGES	EFFECTIFS			MONTANT FORFAIT ANNUEL		
	2007/2008	2008/2009	DIFFERENCE	2007/2008	2008/2009	DIFFERENCE
<b><u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u></b> Saint- Joseph	186	203	+ 17	44 728 €	<b>48 565 €</b>	+ 3 837 €
<b><u>CAUSSADE</u></b> Saint-Antoine	263	260	- 3	58 799 €	<b>59 141 €</b>	+ 342 €
<b><u>DURFORT LACAPELETTE</u></b> Saint-Roch	64	64	0	17 731 €	<b>19 766 €</b>	+ 2 035 €
<b><u>MOISSAC</u></b> Jeanne d'Arc	306	345	+ 39	67 106 €	<b>75 368 €</b>	+ 8 262 €
<b><u>MONTAIGU DE QUERCY</u></b> Sainte-Agnès	73	70	- 3	23 137 €	<b>22 526 €</b>	- 611 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Notre Dame	396	379	- 17	83 843 €	<b>82 262 €</b>	- 1 581 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Institut Familial	635	624	- 11	126 782 €	<b>126 678 €</b>	- 104 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Saint-Théodard	403	385	- 18	84 384 €	<b>82 334 €</b>	- 2 050 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 326</b>	<b>2 330</b>	<b>+ 4</b>	<b>506 510 €</b>	<b>516 640 €</b>	<b>+ 10 130 €</b>

Le Président,

ANNEXE 4

CG 09/1<sup>ère</sup>/III-01ann4

**COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT**

**Programme Annuel de Travaux d'Entretien  
et de Grosses Réparations**

**PROGRAMME 2009**

**Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

Création d'une ouverture dans l'infirmerie.....	2 000 €
Réfection des couloirs (2ème tranche).....	6 000 €
Réfection des sanitaires extérieurs.....	9 000 €

**Segpa Ingres à Montauban**

Remplacement de la porte d'entrée.....	5 000 €
--	---------

**Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Réfection des couloirs (2ème tranche).....	22 000 €
--	----------

**TOTAL : 44 000 €**

Le Président,

ANNEXE 5

CG 09/1<sup>ère</sup>/III-01ann5

**COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT**  
**Programme Annuel de Travaux à Thèmes**  
**(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,**  
**Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction**  
**des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)**

---

**PROGRAMME 2009**

A – SECURITE-HYGIENE

**Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Mise aux normes électriques (commission de Sécurité).....10 000 €

**Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

Mise aux normes incendie (commission de Sécurité).....5 000 €

**Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Mise aux normes électriques et incendie.....7 500 €

**Total.....22 500 €**

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

**Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Remplacement des portes de la demi-pension.....13 000 €

**Total..... 13 000 €**

C – CHAUFFERIES

**Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Réfection du réseau de chauffage (dernière tranche).....29 000 €

**Total.....29 000 €**

D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPES

**Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre**

Mise aux normes de l'ascenseur..... 4 000 €

**Total..... 4 000 €**

E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION

**Imprévus..... 2 000 €**

**Total.....2 000 €**

F– MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

**Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Changement de stores extérieurs..... 15 000 €

**Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

Remplacement des menuiseries .....40 000 €  
(tranche 1 : 40 000 € et tranche 2 : 35 000 €)

**Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Changement de stores extérieurs façade ouest..... 16 000 €

**Total.....71 000 €**

**TOTAL : 141 500 €**

Le Président,

ANNEXE 6

CG 09/1<sup>ère</sup>/III-01ann6

**COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT**

**Programme Annuel de Travaux d'Entretien  
et de Grosses Réparations**

**PROGRAMME 2009**

<b>Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne</b> Réfection de l'ancien préau.....	<b>5 000 €</b>
<b>Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin</b> Aménagement du local serveur.....	<b>4 000 €</b>
<b>Collège Jean Jaurès à Montauban</b> Création d'un atelier pour l'ouvrier professionnel.....	<b>15 000 €</b>
<b>Collège Jean Rostand à Valence d'Agen</b> Restructuration de l'espace technologie et agrandissement de la vie scolaire.....	<b>46 000 €</b>

**TOTAL : 70 000 €**

Le Président,

ANNEXE 7

CG 09/1<sup>ère</sup>/III-01ann7

**COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT  
Programme Annuel de Travaux à Thèmes**

**(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,  
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction  
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)**

---

**PROGRAMME 2009**

**A – SECURITE-HYGIENE**

**Collège Pierre Darasse à Caussade**

Mise aux normes incendie du bâtiment internat (commission de sécurité)..... 3 000 €

**Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Mise aux normes incendie du bâtiment internat (commission de sécurité)..... 3 000 €

**Collège François Mitterrand à Moissac**

Remplacement de l'alarme incendie (commission de sécurité)..... 40 000 €

**Collège Ingres à Montauban**

Mise aux normes incendie (commission de sécurité).....4 500 €

**Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

Mise aux normes incendie du bâtiment internat (commission de sécurité)..... 3 500 €

**Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Mise aux normes de la salle histoire/géographie (commission de sécurité).....14 000 €

**Total..... 68 000 €**

**B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT**

**Collège Pierre Darasse à Caussade**

Création d'un réseau eaux usées..... 15 000 €

**Total.....15 000 €**

## C – CHAUFFERIES

### **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Remplacement des pompes dans la chaufferie.....	8 000 €
Remplacement des canalisations.....	65 000 €

### **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Remplacement de pompes dans la chaufferie.....	6 000 €
--	---------

### **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Remplacement des canalisations de chauffage (2ème et avant-dernière tranche) .....	40 000 €
---	----------

**Total.....119 000 €**

## D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

### **Collège Flamens à Castelsarrasin**

Mise aux normes de l'ascenseur.....	3 000 €
-------------------------------------	---------

**Total.....3 000 €**

## E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION

### **Collège Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne**

Réfection des sols des logements du Principal et du Gestionnaire.....	4 500 €
---	---------

### **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Mise aux normes électriques des logements du Principal, du Gestionnaire et du Concierge.....	25 000 €
---	----------

### **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Remplacement des menuiseries extérieures des logements du Principal, du Gestionnaire et du Concierge.....	27 000 €
--	----------

### **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Réfection du logement du Principal.....	5 000 €
---	---------

<b>Provisions pour imprévus.....</b>	<b>13 500 €</b>
--------------------------------------	-----------------

**Total.....75 000 €**

F – MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

**Collège Flamens à Castelsarrasin**

Remplacement des portes d'entrée..... 10 000 €

**Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Réfection de la toiture du CDI.....10 000 €

**Collège François Mitterrand à Moissac**

Remplacement des menuiseries côté Segpa - rez-de-chaussée (3ème tranche)....63 000 €

Réfection de la toiture du bâtiment « pagode ».....11 000 €

**Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment  
administration 1ère Phase (2ème tranche)..... 70 000 €

Réfection de l'étanchéité des galeries couvertes.....9 000 €

**Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Mise en place de stores dans les salles de musique.....3 000 €

**Total..... 176 000 €**

**TOTAL : 456 000 €**

Le Président,